

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

CD20230622_77
id. 1641

Le 22 juin 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, M. DESCAZEAUX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIÈGE), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme COLOMBIÉ (pouvoir à M. BÉSIERS), Mme DELCHER (pouvoir à Mme DELBREIL), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme IUS), Mme DUCASSÉ (pouvoir à M. BEQ), M. LOPEZ (pouvoir à M. ALBUGUES).

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

SERVICE D'ASSISTANCE AU TRAITEMENT DES EFFLUENTS ET AU SUIVI DES EAUX - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

Monsieur le Président a l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée départementale le projet de budget supplémentaire pour 2023 du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux (SATESE), tel qu'il a été adopté par le comité de gestion.

L'équilibre de ce projet s'établit à 154 570 € dont 154 170 € en mouvements réels.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>011 - Charges à caractère général</u>	<u>14 600</u>
Comptes 60 - Achats et variation des stocks	400
Comptes 61 - Autres charges externes - services extérieurs	-1 500
Comptes 62 - Autres services extérieurs (sauf 621)	15 700
<u>012 - Charges de personnel et frais assimilés</u>	<u>0</u>
<u>65 – Autres charges de gestion courante</u>	<u>0</u>
<u>67 – Charges exceptionnelles</u>	<u>0</u>
<u>022 - Dépenses imprévues</u>	<u>0</u>
Total dépenses réelles de fonctionnement	14 600
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>400</i>
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	400
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	15 000

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>Compte 002 – Excédent de fonctionnement 2022 reporté</u>	<u>47 994,38</u>
<u>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</u>	<u>1 505,62</u>

Compte 7068 - Autres redevances et droits	1 505,62
<u>74 - Dotations et participations</u>	<u>-34 500,00</u>
Compte 7473 - Département	-34 500,00
Total recettes réelles de fonctionnement	15 000,00
<i>OPÉRATIONS D'ORDRE</i>	
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
<i>Total recettes d'ordre de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	15 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>20 - Immobilisations incorporelles</u>	<u>1 000,00</u>
Compte 2051 - Acquisition de logiciels	1 000,00
<u>21 - Immobilisations corporelles</u>	<u>8 000,00</u>
Compte 2157 - Matériel et outillage technique	2 000,00
Compte 21838 - Autres matériels informatiques	2 000,00
Compte 2185 – Matériel de téléphonie	1 000,00
Compte 2188 - Autres immobilisations corporelles	3 000,00
<u>23 - Immobilisations en cours</u>	<u>95 463,22</u>
Compte 231318 -Autres bâtiments publics	95 463,22
RESTES A RÉALISER	
Compte 2182 – Matériel de transport	31 596,01
Compte 21838 – Autre matériel informatique	3 510,77

Dépenses réelles d'investissement	139 570,00
<i>OPÉRATIONS D'ORDRE</i>	
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
Total dépenses d'ordre d'investissement	0,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	139 570,00

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
<i>OPÉRATIONS RÉELLES</i>	
<u>Compte 001 – Excédent d'investissement 2022 reporté</u>	<u>139 176,22</u>
<u>10 - Dotations, fonds divers et réserves</u>	<u>-6,22</u>
Compte 10222 - FCTVA	-6,22
Total recettes réelles d'investissement	139 170,00
<i>OPÉRATIONS D'ORDRE</i>	
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>400,00</i>
Total recettes d'ordre d'investissement	400,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	139 570,00

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 15 000 € dont :

- 14 600 € de crédits supplémentaires en charges à caractère général (chapitre 011). Ce complément est nécessaire au regard des crédits déjà engagés et consommés en 2023 ;
- 400 € en mouvements d'ordre.

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 15 000 €. Il est prévu :

- la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'année 2022 pour un montant de 47 994,38 € ;

- la sensible augmentation de la participation des communes et des structures intercommunales, dans le cadre des prestations, à hauteur de 1 505,62 €, suite à la réception de tous les bons de commande ;
- une baisse de la participation départementale de 34 500 € portant celle-ci à 278 000 €, contre 312 500 € lors du budget primitif.

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 139 570 € restes à réaliser compris. Il s'agit principalement :

- de compléments nécessaires à l'achat de divers matériels, suite à l'accroissement des coûts en 2023 (chapitre 21 pour 8 000 €) ;
- de compléments pour les travaux d'aménagement des locaux du SATESE, notamment des travaux électriques à hauteur de 95 463,22 €.

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 139 570 € et concerne :

- l'excédent d'investissement de 2022 d'un montant de 139 176,22 € ;
- la baisse de la prévision concernant le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour -6,22 € ;
- les opérations d'ordres (hausse de 400 € de la dotation aux amortissements).

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du conseil de gestion du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le budget supplémentaire du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux pour 2023, tel que présenté supra et qui s'équilibre à 154 570 € dont 154 170 € en mouvements réels et à 400 € en mouvements d'ordre ;
- Approuve le principe d'une baisse de 34 500 € de la participation départementale versée au service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux, soit un montant total de 278 000 € maximum.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023 Reçu en préfecture le 04/07/2023 Publié le 04/07/23 ID : 082-228200010-20230623-1910-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL